

études de droit après BTS notariat

Par AmbreNot, le 07/08/2019 à 11:00

Bonjour,

Je souhaite faire un BTS notariat. A l'issue de ce bac +2, est-ce que je peux revenir en cursus licence classique de droit ? En effet, je ne sais pas encore si je veux être notaire ou avocate, mais je ne veux pas commencer par la fac immédiatement car je préfère le système scolaire du BTS.

Merci par avance de votre aide,

Cordialement

Ambre

Par Isidore Beautrelet, le 07/08/2019 à 11:54

Bonjour

En allant en BTS vous allez perdre deux années pour rien. Vous allez sans doute devoir vous inscrire en L1 car il est très rare que l'on autorise un titulaire de BTS à s'inscrire directement en L2 ou L3, justement car la façon de travailler n'est pas la même

https://etudiant.lefigaro.fr/article/peut-on-s-inscrire-en-licence-apres-un-bts-_88a9b5a8-3d98-11e8-89e9-6350770897d6/

J'ai déjà eu en TD deux BTS directement inscrit en L2, ils étaient totalement dépassés car il ne maitrisait pas la méthodologie juridique qui est enseigné en L1.

Si vous hésitez entre le professions de notaire ou d'avocat alors il ne faut pas réfléchir et vous inscrire en fac de droit. Surtout qu'aucun BTS ne vous préparera à la fac de droit. Faire un BTS n'aurait strictement aucun intérêt pour vous.

Il ne faut pas avoir trop peur du système universitaire. Au départ, on est certes déboussolé mais il suffit de s'accrocher pour prendre le rythme.

Par AmbreNot, le 07/08/2019 à 13:51

Merci beaucoup de cet éclairage. Malheureusement, j'habite en Corse : une unique fac de Droit à CORTE dans une "ville" non universitaire (appart hors de pris et rien à faire); L'enseignement se fait dans des conditions inappropriées, je ne souhaite pas vivre cela.

Cdt

Par Isidore Beautrelet, le 07/08/2019 à 14:11

Et pourtant c'est la seule solution pour pouvoir réaliser votre projet professionnel! Vous pouvez toujours candidater dans une autre ville de France et faire une demande de logement auprès du CROUS.

Vous ne serez ni la première ni la dernière étudiante à changer de région pour faire ses études. Le cas extrême étant celui des étudiants d'Outre-mer qui viennent faire leurs études en France métropolitaine.

Il serait dommage d'abandonner votre rêve et faire une formation qui ne vous conviendrait pas. Vous risqueriez d'avoir des regrets plus tard

[quote]

L'enseignement se fait dans des conditions inappropriées

[/quote]

D'où tenez vous cela, il faut se méfier des rumeurs. Ce serait bien d'avoir des témoignages d'étudiant et d'enseignant de la fac de droit de Corte.

Par AmbreNot, le 07/08/2019 à 14:16

Effectivement, je me bases sur le retour de mes amis et connaissances directes!

Par **AmbreNot**, le **07/08/2019** à **14:17**

PS : j'ai été refusée dans toutes les facs de droit sur parcoursup étant hors région !

Par AmbreNot, le 07/08/2019 à 14:29

Je viens de voir qu'il existe un enseignement à distance de L1 à L3 Droit : http://droit-eco-

gestion.univ-rouen.fr/licence-droit-a-distance--543023.kjsp?RH=1406286641401

je vais me renseigner.

Cdt

Par Isidore Beautrelet, le 07/08/2019 à 15:06

[quote]

PS : j'ai été refusée dans toutes les facs de droit sur parcoursup étant hors région !

[/quote]

Mais vous avez été accepté à Corte ?!

Si oui, alors je pense qu'il serait préférable malgré tout de faire vos études là-bas. Pour le logement, avez-vous fait une demande auprès du CROUS de Corte? Il n'est peut-être pas encore trop tard (en revanche pour les demandes de bourses, je crains que ce ne soit clôturé).

Les études à distance c'est bien mais c'est plus approprié pour les personnes qui sont en reprises et qui ont un emploi et/ou des enfants.

Il faudrait vraiment qu'on ait des témoignages d'étudiants de Corte. Si vous le permettez je peux modifier le titre de votre sujet en : "Avis sur la fac de droit de Corte". Qu'en dites-vous ?